



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil communautaire en date 22 avril 2026 ;

Considérant le Budget primitif 2026 du Budget annexe de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) ayant été présenté sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, le vote du budget a porté exclusivement sur les crédits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement ont été repris au Budget primitif 2026 et inscrits parallèlement aux crédits nouveaux afin d'assurer la continuité des opérations engagées ;

Considérant que ces restes à réaliser, établis sur la base des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, ont été définitivement arrêtés lors de l'adoption du Compte financier unique 2025. Ils constituent des éléments concourant à la détermination et à la justification du résultat de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) en date du 26 mai 2026 ;

Considérant, la nécessité d'inscrire la reprise des résultats 2025 tels qu'issus des comptes financiers uniques (CFU), votés en Conseil communautaire du 26 mai 2026 et de réajuster les crédits votés au budget primitif 2026, par un budget supplémentaire 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité)
Contre : Marie-Claire Poggi, Josepha Olivesi et Julien Morganti

Le Budget supplémentaire 2026 pour le Budget annexe de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) par chapitre, pour la section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 – BUDGET ANNEXE GEMAPI**DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	660 000,00	120 000,00	780 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 000,00	0,00	350 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	80 000,00	95 000,00
023	Virement à la section d'investissement	350 000,00	850 000,00	1 200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100,00	0,00	3 100,00
67	Charges spécifiques	0,00	126 493,40	126 493,40
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	200 000,00	200 000,00
		1 378 100,00	1 376 493,40	2 754 593,40
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 376 493,40	1 376 493,40
731	Fiscalité locale	950 000,00	0,00	950 000,00
74	Dotations et participations	428 100,00	0,00	428 100,00
		1 378 100,00	1 376 493,40	2 754 593,40

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	241 626,90	322 733,10	450 000,00	1 014 360,00
21	Immobilisations corporelles	186 000,00	0,00	265 858,88	451 858,88
23	Immobilisations en cours	111 000,00	0,00	150 000,00	261 000,00
		838 626,90	322 733,10	865 858,88	2 027 218,88
Recettes d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	265 858,88	265 858,88
021	Virement de la section de fonctionnement	350 000,00	0,00	850 000,00	1 200 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100,00	0,00	0,00	3 100,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement	367 800,00	140 460,00	- 250 000,00	258 260,00
		1 020 900,00	140 460,00	865 858,88	2 027 218,88

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité (publication/ affichage). Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr